



Transfert de dossier de tutelle et complication

Par **rosa509993**, le **28/07/2017** à **08:08**

Bonjour
Je viens d'emménager
Je vis avec mon compagnon qui est sous la tutelle d'une association ..
Aux suites d'un grand nombre de problèmes avec la tutrice :(violation de mes droits d'accès au dossier commun CAF -AAH pour mon compagnon et moi-
Part de loyers et charges de mon compagnon non réglées
Relever bancaire non transmis
Obligation pour ma part d'assumer seule les dépenses de couple -sortie -ameublement -projets-
Malgré devis et factures officiels transmis à la tutrice
A ces suites j'ai envoyé (car cela fait longtemps que cela dure) en AR un dizaine de lettres au juge des tutelles mais sans aucune réponse . Des RDV ont été pris sans que l'on me convoque pour maintenir la tutelle . !!!!
A ce jour j'ai beaucoup de mal à épargner de l'argent du à cela .
Aux suites d'un décès j'ai alors décidé de changer de région et déménager (pour un nouveau départ) j'ai souscrit seule le contrat de location , ainsi que l'assurance habitation et tout ce qui concerne le logement .
Mon compagnon ne figure sur aucun de ces documents. Afin de ne pas laisser la gestion à la tutrice !! Ma propriétaire est au courant de cela . Mon beau père s'est porté caution solidaire pour moi.
A ce jour, la tutrice a reçu tous documents concernant cette nouvelle situation, mon compagnon s'est réinscrit dans le CMP de la commune pour son suivi psy .
Tout est en règle
Seulement l'association a contacté ma propriétaire réclamant la modification du bail et y inscrire mon compagnon car d'après la tutrice , sans mon compagnon sur le bail le transfert du dossier ne peut pas s'effectuer et on ne peut pas le protéger. ..
Ma propriétaire est au courant des impayés de loyers dans notre ancien logement ,elle ne souhaite pas l'inscrire sur le bail, moi, ainsi que mon beau père (qui est garant) somme également contre!!
Ma propriétaire a donné réponse négative à la tutrice J'en ai vraiment marre de payer à cause de cette tutelle !!
Ma question à ce jour est : Les tuteurs peuvent-ils obliger ma propriétaire à inscrire mon compagnon sur le bail ?? Pour quelles raisons la mesure ne peut-elle pas être suivie si c'est moi seule qui gère le logement ??
En vous remerciant de vos réponses
Cordialement